



Commune d'Avry

Procès-verbal No 16 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi, 14 décembre 2011 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président : M. Benoît Piller, Syndic.

Scrutateurs/trices : MM. Frédéric Bersier, Gaston Mettraux, André Schneider,
Olivier Caron et Yvan Jordan.

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20.05 h. en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée.

L'assemblée de ce soir est importante puisqu'elle décidera du futur de notre village en offrant aux habitants des infrastructures adéquates. L'attraction d'une commune ne se résume pas seulement à son taux d'impôt mais aussi à l'offre que l'on peut proposer aux citoyens, notamment aux transports publics, aux accès routiers et aussi à l'enseignement. Avry se doit de rester attractive pour ceux qui y vivent et ceux que nous allons accueillir.

Il donne une information sur un problème qui s'est passé lors de la distribution d'AvryZoom; certains ménages ne l'ont pas reçu. Cet état de fait est dû à un problème de distribution à La Poste.

Il salue enfin les représentants de la presse.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout ménage »
- par un bulletin d'information communale (AvryZoom N° 42 de décembre 2011)
- par une publication dans la feuille officielle N° 48 du 2 décembre 2011
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

M. Piller déclare l'assemblée ouverte.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1274 citoyens électeurs inscrits au registre civique.

Pour cette assemblée, se sont excusés : Mme Bernadette Frossard

Les personnes suivantes sont nommées scrutatrices :

MM. Frédéric Bersier, Gaston Mettraux, André Schneider, Olivier Caron et Yvan Jordan.

M. Piller demande aux personnes qui prendront la parole ce soir d'indiquer leur nom et prénom afin de les identifier pour les besoins du procès-verbal.

Il rappelle l'ordre jour de l'assemblée affiché à l'écran.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011: ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

2. Présentation de la planification financière 2012 / 2016

Commentaire de la commission financière

3. Budget 2012

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement 2012

Rapport de la commission financière

3.2. Présentation du projet l'école avec ses conséquences sur l'impôt (Art. 48 RELCo) et en réponse aux motions "Genilloud" et "Mettraux" relatives à ce projet

3.3. Proposition de voter les points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour au bulletin secret

Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (Art. 18, al. 2 LCo).

Vote

**3.4. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013
Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013**

L'augmentation des coefficients d'impôts sera applicable uniquement dans le cas où le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire (point 3.5 des tractanda) est également approuvé par l'Assemblée.

Rapport de la commission financière

Vote

3.5. Crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire

Cet objet sera soumis au vote seulement si l'augmentation d'impôt (point 3.4 des tractanda) a été acceptée.

Rapport de la commission financière

Vote

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire

Rapport de la commission financière

Vote

3.7. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012

Rapport de la commission financière et vote final

4. Divers

Aucune remarque n'est faite sur l'ordre du jour ci-dessus.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011 ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Ce procès-verbal a été rédigé et mis à disposition à l'administration communale. Il a aussi été publié intégralement dans l'édition No 41 d'AvryZoom de septembre 2011.

Aucune remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011 est approuvé à l'unanimité avec remerciements au secrétaire pour la rédaction de ce document. On compte 1 abstention. L'enregistrement sera effacé.

2. Présentation de la planification financière 2012 / 2016
Commentaire de la commission financière

M. Michel Moret, vice-syndic, présente la planification financière 2012 / 2016 élaboré par le Conseil communal avec la collaboration de la commission financière.

Principes et bases légales

Conformément aux dispositions de la constitution cantonale, art. 132 al. 2, à la Loi sur les communes, art. 86d et au Règlement d'exécution de la loi sur les communes, art. 43c, le plan financier sur 5 ans est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la commission financière et il est présenté à l'Assemblée communale.

Hypothèses et scénario 1

Le budget de départ est basé sur un budget équilibré (idem 2012), pour ces hypothèses les éléments comprennent :

- le résultat de l'exercice avant amortissements et intérêts de CHF 130'000.—
- une dette au 31.12.2011 de CHF 1'500'000
- la base des investissements votés et non votés
- les valeurs pour les nouveaux investissements
 - un taux de 2% pour les intérêts passifs
 - 3% pour les amortissements obligatoires
 - 1% pour les frais de fonctionnement

Hypothèses et scénario 2

- L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement
Pas d'influence sur le plan financier
- CHF 300'000 pour les abris PC ignorés
Pas d'influence sur le plan financier
- 100 habitants de plus qu'actuellement à fin 2016 dont 40% contribuables à CHF 5'000, 2013: 30%; 2014: 60%; 2015: 80%; 2016: 100%

Hypothèses et scénario 3

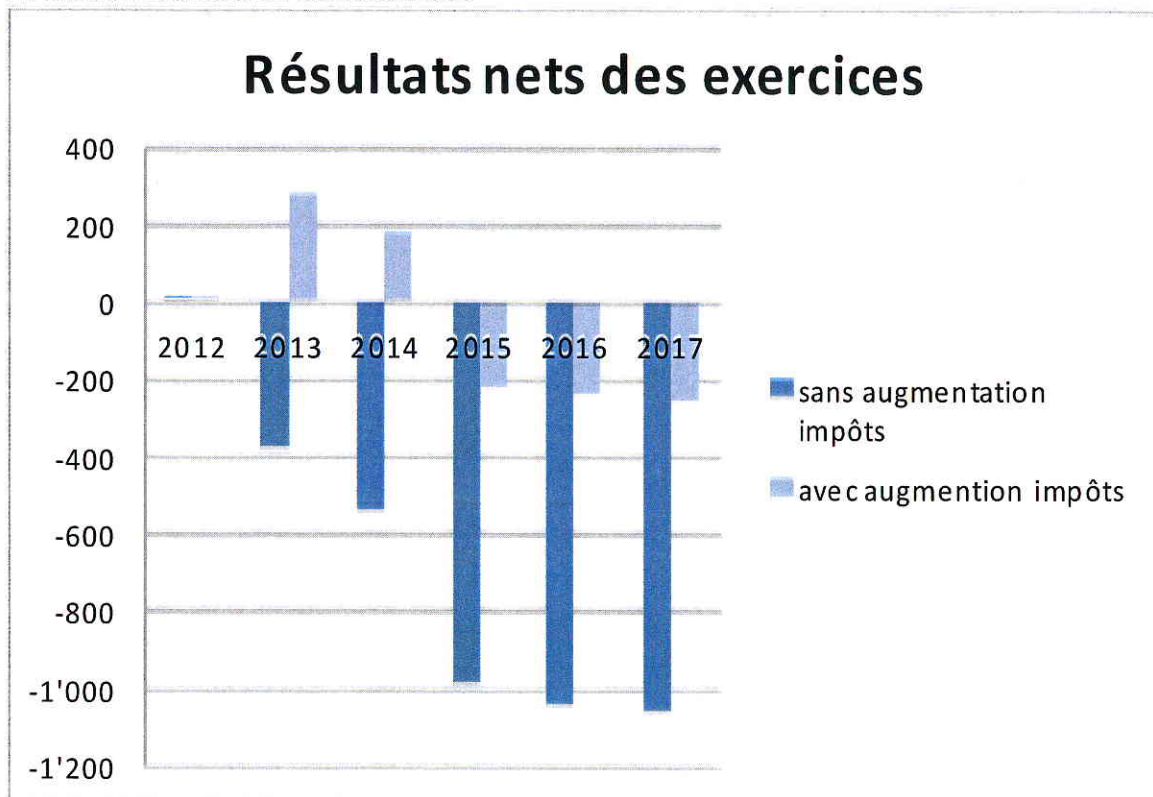
- Les recettes supplémentaires pour l'épuration des eaux de CHF 245'000 n'ont pas été prises en compte dans ce plan financier

- Les montants pour les investissements y relatifs ne sont pas encore chiffrables et les recettes ne peuvent être utilisées à d'autres fins
Pas d'influence sur le plan financier pour l'instant

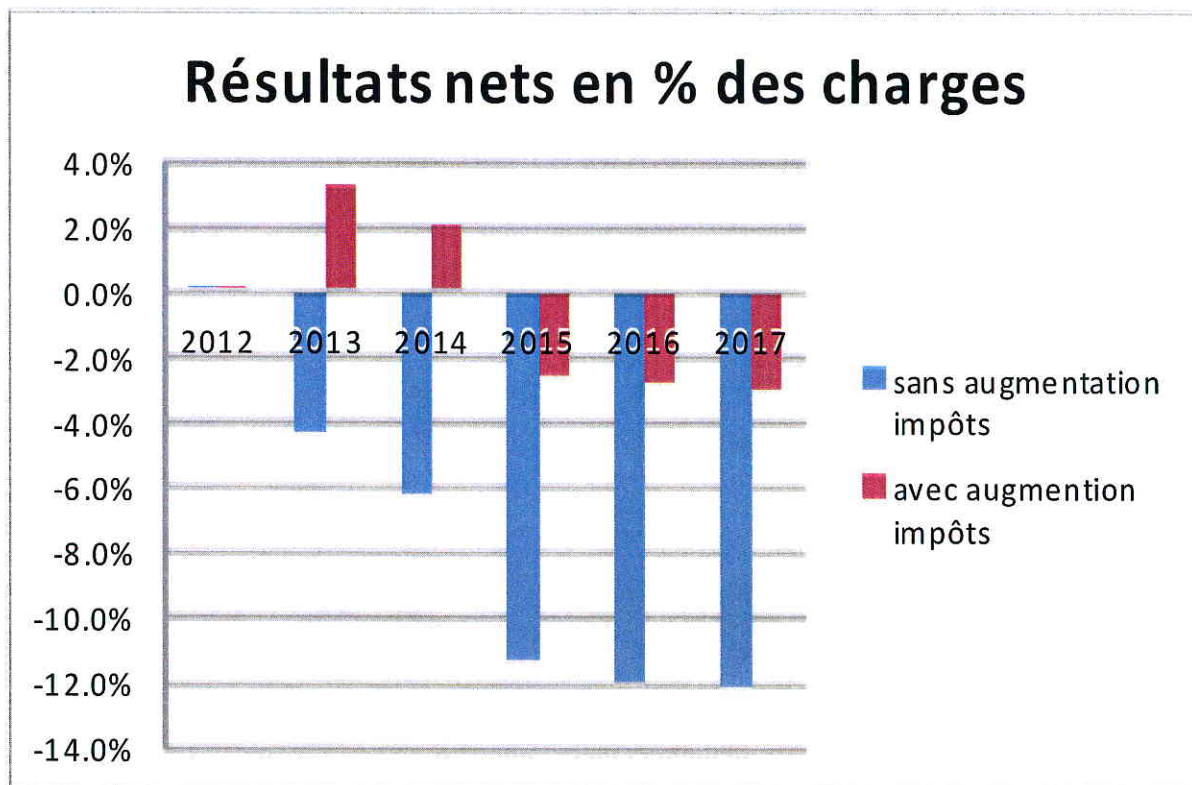
Planification des investissements

	TOTALS (en milliers de francs)			ENSEIGNEMENT CULTURE LOISIRS	AUTRES
	Total	Crédits déjà votés	Nouveaux invest.		
2012	5'804	2'401	3'403	2'730	3'075
2013	7'770	230	7'540	7'400	370
2014	2'663	96	2'567	2'253	410
2015	1'669	0	1'669	1'000	669
2016	462	0	462	0	462
? 2012 - 2016	18'368	2'728	15'641	13'383	4'985
2017 - 2020	5'418	0	5'418	4'150	1'268
? 2012 - 2020	23'786	2'728	21'059	17'533	6'253

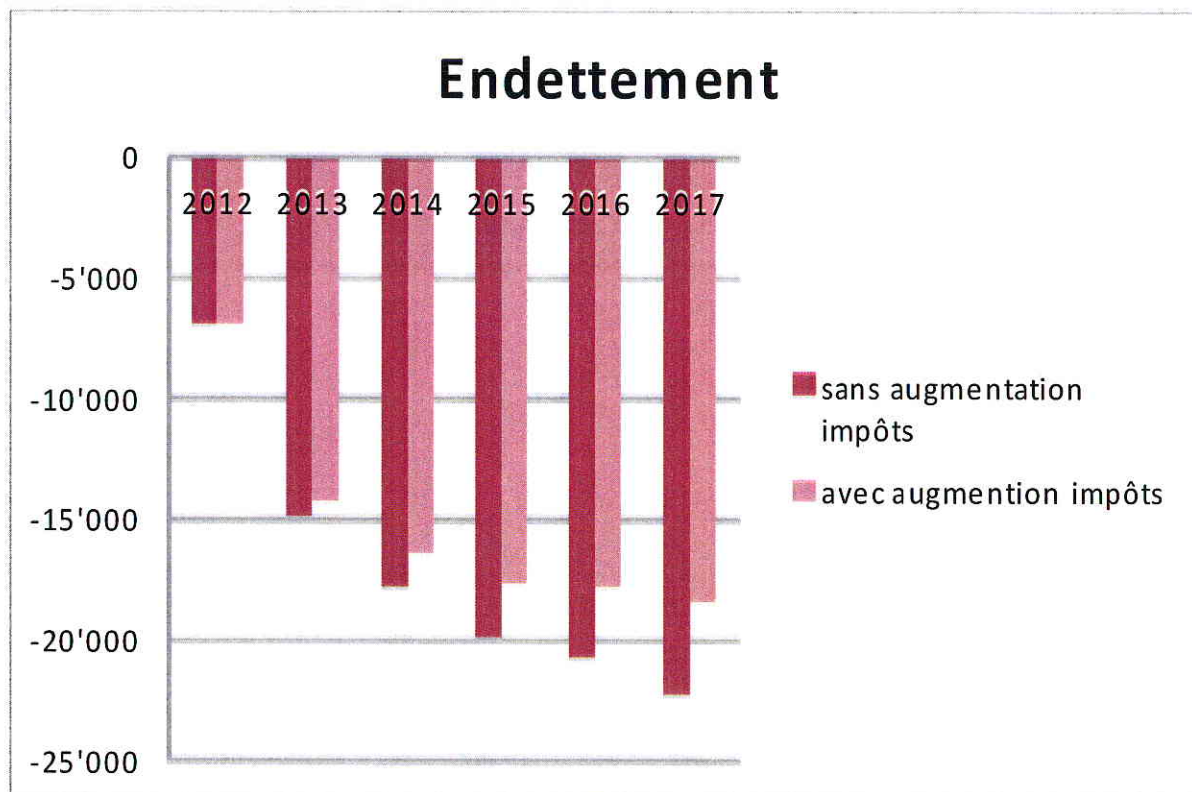
Evolution résultat et endettement



Evolution des résultats



Evolution de l'endettement (en millier de francs)



M. Philippe Galley donne lecture du rapport de la commission financière.

Le Conseil communal vous a expliqué la procédure exigée par la législation. Dès lors, nous vous apportons uniquement notre commentaire quant au plan qui vous a été présenté.

Nous avons demandé que le Conseil communal définisse clairement des priorités d'investissements sur la base de son programme politique de la législature. Sur cette base, nous pouvions comparer la capacité d'investissements avec les coûts des projets envisagés.

Ce plan financier de 5 ans est marqué

- d'une part, par un investissement de quelque 10,6 millions de francs pour le nouveau bâtiment scolaire qui vous est présenté au vote ce soir
- d'autre part, par divers investissements planifiés dans le cadre de l'amélioration des infrastructures actuelles.

Jusqu'à ce jour, nous avons quasiment réussi à financer nos investissements par nos liquidités courantes. Par contre, les investissements prévus dans ce plan devront être financés par un emprunt. Comme vous l'avez constaté, notre dette va s'élever à quelque 17 millions de francs à partir de 2016. Celle-ci engendrera des charges d'intérêts et des amortissements qui devront être supportées par le compte de fonctionnement.

Plus tard, lors de cette assemblée, nous nous prononcerons sur une augmentation du coefficient d'impôt. L'augmentation proposée par le Conseil communal permettra de couvrir les coûts engendrés par ces investissements sur la base des hypothèses qui vous seront présentées.

Nous ne pourrions pas procéder à ces investissements sans augmentation d'impôts. En effet, si le déficit annuel dépasse le 5 % des dépenses, des mesures immédiates doivent être prises. Sans augmentation du coefficient, nous nous trouverions dans cette situation en 2014, si les investissements sont réalisés.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal. Nous l'actualiserons après le bouclage des comptes 2011 et en fonction des objets votés par l'assemblée.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Maillard trouve que la planification des dépenses est une chose par contre composer avec des imprévus en est une autre. Il demande à combien le conseil estime la rénovation de la halle de sport avec la buvette et la salle d'accueil. Le montant de CHF 2,650.000.— qui avait été avancé lui paraît nettement insuffisant.

M. Michel Moret indique que ces aménagements sont estimés à environ 3 millions.

M. Benoît Macherel, président de la commission financière, ajoute que la planification financière prévoit des charges à 3 % et une augmentation du coût d'un investissement entrera dans le cadre des 5 % prévus dans la loi.

M. Benoît Piller précise encore que dans un plan financier, on mentionne tous les objets qu'on souhaiterait réaliser et ensuite on réalise en fonction des besoins et des moyens financiers à disposition. Des priorités devront être données.

M. Yvan Jordan constate que, selon les chiffres annoncés, la dette en 2016 sera de 17 millions soit de CHF 8'500.— par habitant alors que la norme est en moyenne de CHF 3'000.— par habitant. Comment est prévu l'amortissement de cette dette ?

M. Benoît Piller lui répond qu'Avry à un grand potentiel fiscal, aujourd'hui Avry est la 4^e commune du district de la Sarine en matière fiscale. Ce soir une augmentation du taux d'impôt est soumise à l'assemblée. Cette augmentation permettra d'amortir cette dette.

3. Budget 2012

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et ' investissement 2012

Rapport de la commission financière

M. Michel Moret, vice-syndic, présente le budget 2012 de fonctionnement et d'investissement. Ce document a été publié dans l'édition d'AvryZoom N° 42 de décembre 2011 avec les commentaires du Conseil communal.

Fonctionnement

Total des charges	CHF	8'717'325.50
Total des revenus	./. CHF	<u>8'719'875.50</u>
Excédent de charges	CHF	2'550.00

Graphique charges / revenus

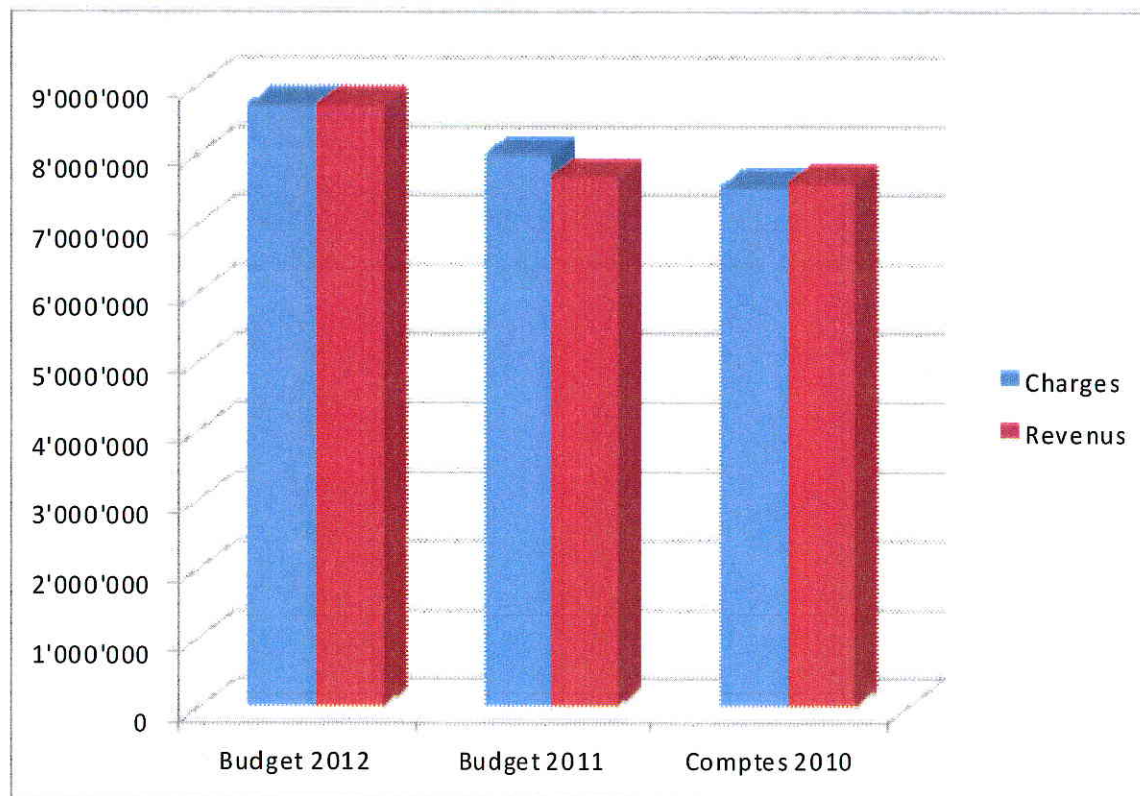
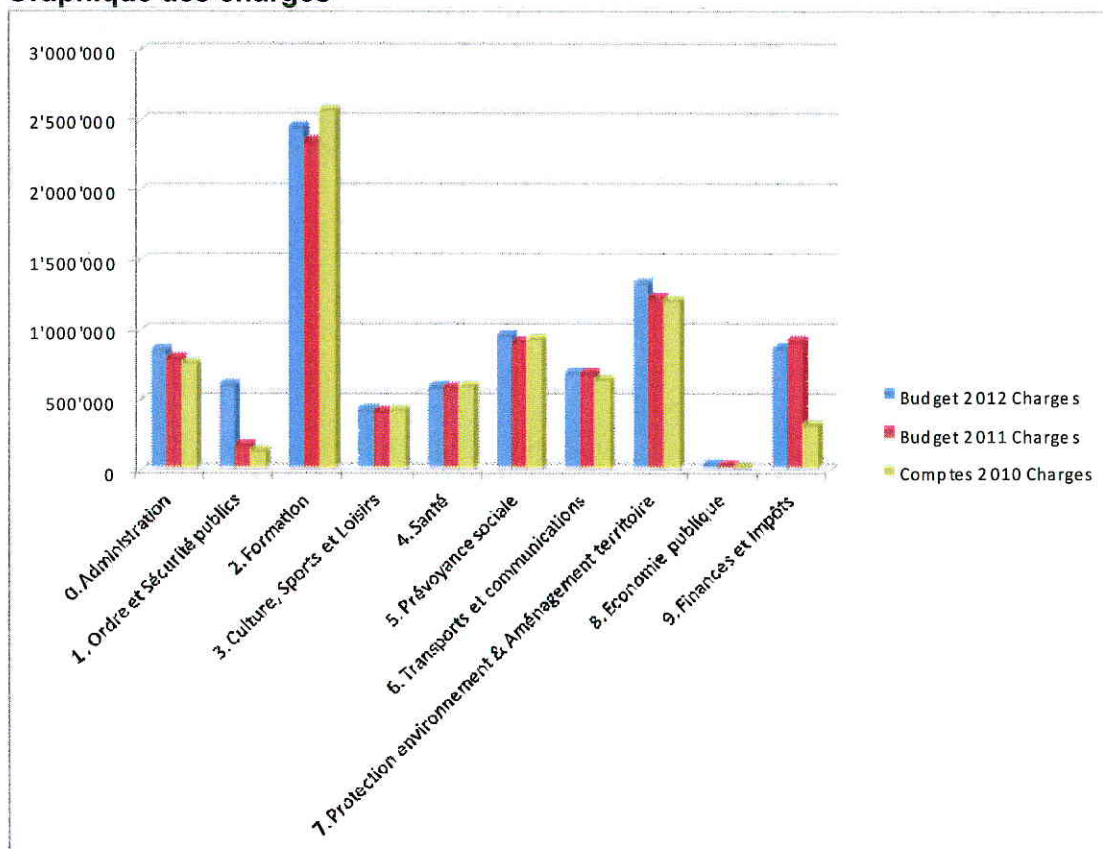


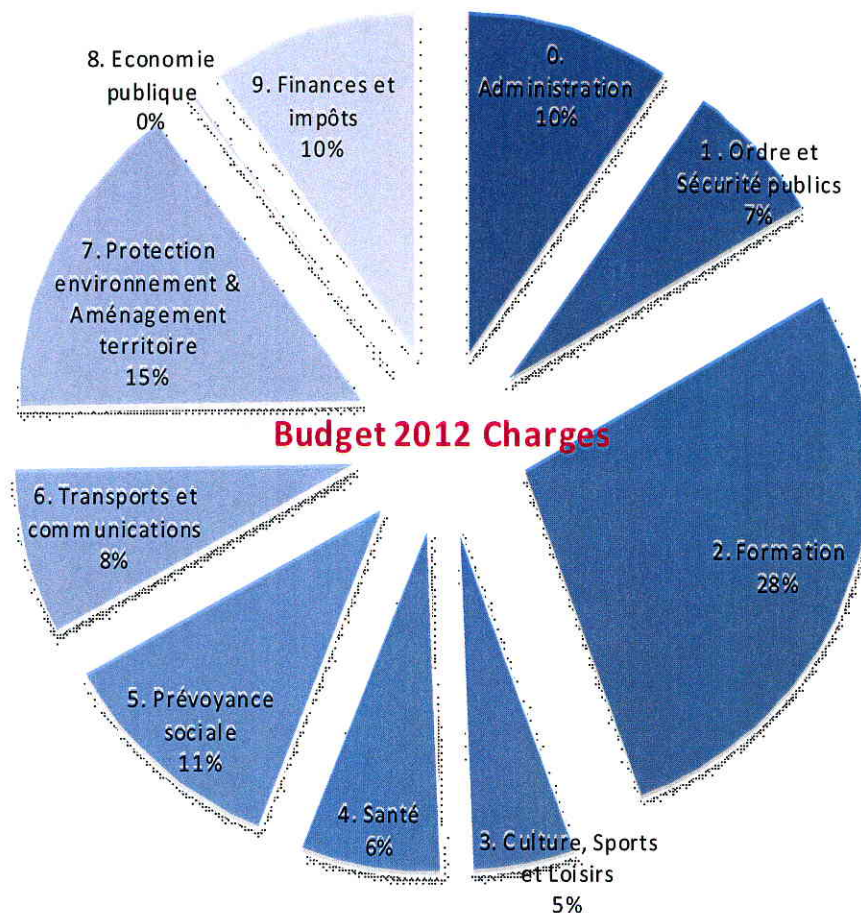
Tableau des charges

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
0- Administration	846'412	784'054	754'314
1- Ordre et Sécurité publics	597'452	169'886	129'243
2 - Formation	2'436'612	2'337'414	2'562'771
3 - Culture, Sports et Loisirs	420'943	406'346	421'679
4 - Santé	581'641	577'124	593'656
5 - Prévoyance sociale	951'495	899'445	927'387
6 - Transports et communications	679'557	675'853	632'898
7 - Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	1'320'316	1'218'671	1'201'070
8 - Economie publique	24'854	20'014	7'342
9 - Finances et impôts	858'044	909'056	310'765
Total	8'717'326	7'997'863	7'541'126

Graphique des charges



Répartition des charges



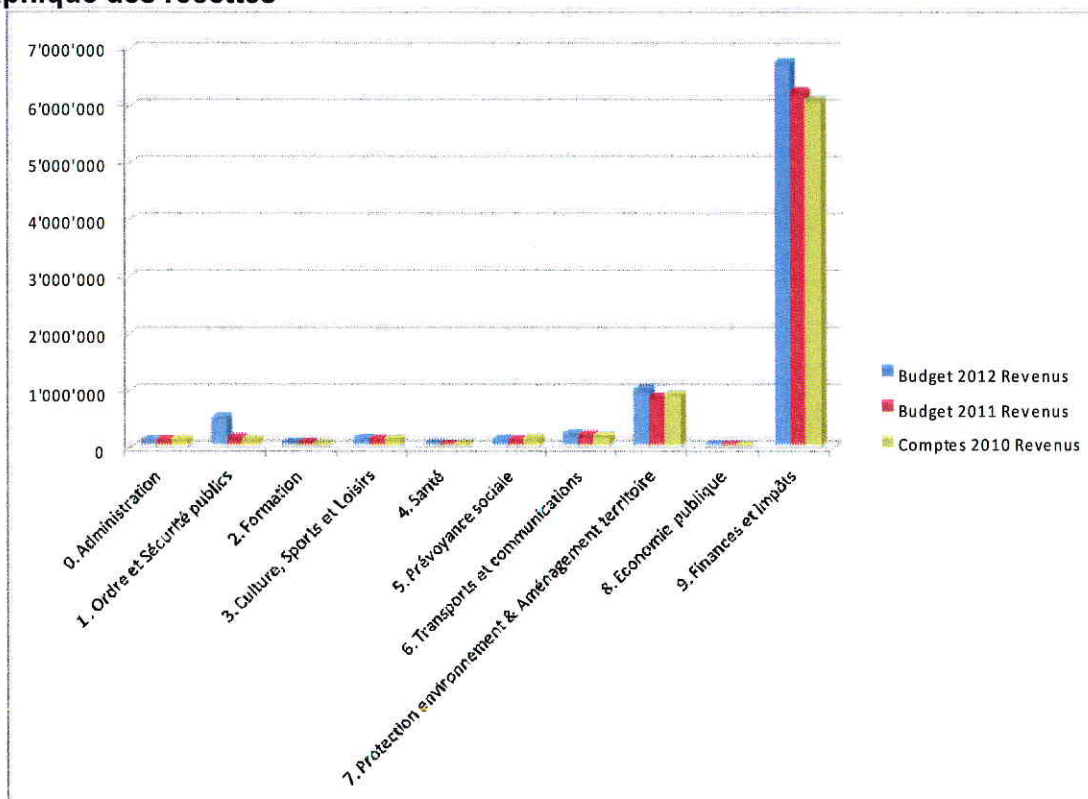
M. Moret présente également différents tableaux sur la péréquation financière, sur les charges liées et non liées ainsi que des informations sur les ententes intercommunales gérées par notre administration.

Tableau des recettes

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
0. Administration	79'600	82'277	105'128
1. Ordre et Sécurité publics	489'935	118'050	99'385
2. Formation	31'420	32'919	20'680
3. Culture, Sports et Loisirs	113'557	105'918	114'335
4. Santé	15'000	14'500	15'759
5. Prévoyance sociale	105'300	86'400	123'936
6. Transports et communications	195'100	178'734	163'237
7. Protection environnement & Aménagement territoire	975'080	854'108	900'317
8. Economie publique	436	436	261

9. Finances et impôts	6'714'448	6'210'573	6'059'256
Total	8'719'876	7'683'915	7'602'293

Graphique des recettes



M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2012 et 2011 dans chaque chapitre de la comptabilité.

La discussion est ouverte sur le budget de fonctionnement.

M. Jacob Schafer demande quel est le coût de location de la halle de gym du Cycle d'orientation de Sarine-Ouest.

M. Benoît Piller lui répond que la location est de CHF 1'000.—par heure et par an pour une demi salle.

M. Jacob Schafer constate que, dans le secteur de la forêt, rien n'a été fait cette année par le triage de Sarine-Ouest. Par conséquent, la commune est perdante.

M. Michel Moret lui répond que le triage a annoncé le montant de notre participation pour le budget 2012 qui représente CHF 1'400.— de plus quand 2011.

M. Marc Antoine Messer ajoute que ce service planifie les travaux à effectuer dans les forêts des différentes communes qui font partie du triage. Ces dernières années, le triage est intervenu dans la forêt près de la Maison Rouge.

M. Denis Joye est du même avis que M. Schafer. Il estime que ce service ne doit pas être déficitaire. Actuellement, le triage a abattu le beau bois et par la suite il ne restera que les frais d'entretien à charge.

Investissements 2012

Dépenses		CHF	6'338.328.00
Recettes	./.	CHF	534'000.00
Excédent de dépenses		CHF	5'804'328.00

Crédits déjà votés

Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	304'800.00
Liaison piétonne Imp. Agges/Imp. Bois (V)	31'716.00
Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (V)	443'000.00
Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens(V)	270'000.00
Aménagement secteur Scherry (V)	169'985.00
Aménag.carrefour Z.I. partie EST (V)	30'000.00
Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000.00
Ren. conduite adduct. eau Schery (V)	160'677.00
Pose conduite d'eau Otierdo (V)	10'000.00
Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	51'150.00
Assainissement du secteur de la Praly (V)	800'000.00
Collecteur Impasse des Agges (V)	260'000.00
Aménag. cimetière intercommunal à Matran (V)	35'000.00
Révision et harmonisation du PAL (V)	15'000.00
Total	2'663'328.00

A voter le 14 décembre 2011

Construction école	2'000'000.00
Nouveau véhicule pour transport scolaire	75'000.00
Total	2'075'000.00

Crédit d'intention pour 2012

Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs	250'000.00
Aménagement des zones 30 km/h	100'000.00
Achat de véhicules pour l'édilité	160'000.00
Bac de rétention des eaux claires zone industrielle	500'000.00

Aménagement de la place de la déchetterie	80'000.00
Rétention des eaux claires de la zone industrielle	10'000.00
Crédit pour la maison d'habitation zone industrielle	100'000.00
Rénovation Auberge d'Avry-Rosé	400'000.00
Total	1'600'000.00

Recettes d'investissement

Participation de tiers aux aménag. routiers	262'000.00
Taxes de raccordement serv. des eaux	40'000.00
Subventions ECAB - serv. des eaux	27'000.00
Taxes de raccordement/épuration	30'000.00
Vente de terrains dans la zone industrielle	175'000.00
Total	534'000.00

Récapitulation

Crédits déjà votés	CHF	2'663'328.00
Crédits à voter ce soir	CHF	2'075'000.00
Crédits à voter en 2012	CHF	<u>1'600'000.00</u>
Total des dépenses	CHF	6'338'328.00
<i>Recettes d'investissement./.</i>	<i>CHF</i>	<i><u>534'000.00</u></i>
Excédent de dépenses	CHF	5'804'328.00

La discussion est ouverte sur le budget d'investissement.

M. Jacob Schafer constate qu'un montant est prévu pour la maison anciennement Etienne; il est d'avis que ce bâtiment qui est en mauvais état doit être démoli.

M. Benoît Piller lui répond qu'un rapport sur l'état du bâtiment a été demandé à un architecte et que le montant de CHF 100'000.— prévu dans les investissements sera destiné soit à une rénovation soit à la démolition du bâtiment. Actuellement, aucune décision n'est prise, le rapport de l'architecte vient d'arriver.

Mme Eliane Dévaud demande si les anciens conteneurs de l'école seront démolis.

M. Michel Moret indique que le montant est prévu dans le budget de fonctionnement.

M. David Burton demande à quoi correspond le montant de 2 millions prévu dans les investissements 2012 pour le nouveau bâtiment scolaire.

M. Michel Moret précise que ce montant correspond à la dépense effective de 2012 pour ce nouveau bâtiment. Le solde sera porté sur les années prochaines.

M. Charles Page donne lecture du rapport de la commission financière.

La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Comme vous l'avez constaté, le Conseil communal a élaboré un budget de fonctionnement 2012 équilibré.

Nous l'avons discuté en détail avec le Conseil communal et nous l'acceptons.

L'année 2012 est marquée par l'intégration du service des tutelles au sein de notre commune. Les charges qui s'en suivent sont entièrement compensées par les recettes obtenues des communes concernées.

Concernant les charges non-liées, le Conseil communal a réussi à les maîtriser.

Au niveau des recettes, le Conseil communal s'est basé sur les informations fournies par le Canton. Les recettes fiscales constituent la donnée la plus incertaine dans l'élaboration d'un budget. Nous avons toutefois le sentiment que les montants budgétés pourront être réalisés.

En cas d'acceptation des objets soumis au vote, l'année 2012 sera marquée par des investissements importants. Ils se montent à quelque 6,3 millions de francs dont 2 millions qui constitue la première tranche pour l'école. Comme vous l'avez constaté dans le plan financier, ils auront une influence certaine sur la situation financière.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.7. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

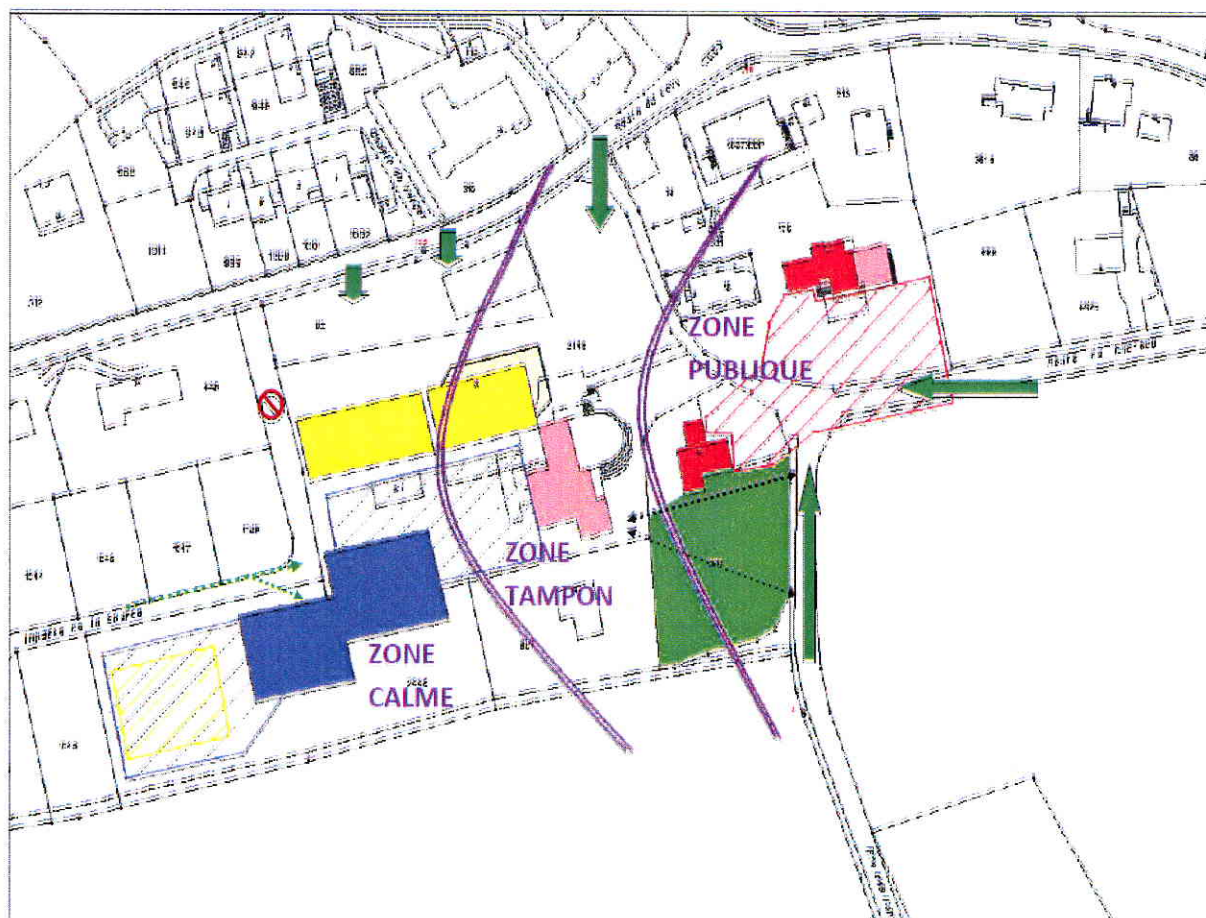
3.2. Présentation du projet l'école avec ses conséquences sur l'impôt (Art. 48 RELCo) et en réponse aux motions "Genilloud" et "Mettraux" relatives à ce projet

M. Benoît Piller, syndic, rappelle les décisions prises par l'assemblée et l'historique de ce sujet :

- 12 décembre 2007
 - l'Assemblée vote un crédit de 180'000.- pour le concours d'une nouvelle école
- 4 décembre 2008
 - L'Assemblée vote un crédit d'investissement de 300'000.— pour la phase 1 du projet de nouvelle école, soit l'estimation du coût total
- 27 mai 2010, information à l'assemblée communale
 - Le Conseil a décidé d'ajourner la réalisation du projet lauréat pour les raisons suivantes :
 - coût trop élevé (endettement, incidences sur le budget de fonctionnement avec l'éventuelle augmentation d'impôt)
 - incertitude quant à la date d'entrée en vigueur du PAL qui met en cause les besoins de nouvelles salles

- Propositions en Assemblée du 27 mai 2010
 - M. Jean-Claude Genilloud :
L'assemblée demande au conseil communal de soumettre à l'approbation de l'assemblée communale, dans un délai de 6 mois, la demande de crédit de construction dans la continuité des crédits déjà votés pour le projet de nouveau bâtiment scolaire.
→ Il y est répondu ce soir – sera ainsi classée
 - M. Jean-Pierre Python
L'assemblée demande au conseil communal de soumettre à l'approbation de l'assemblée communale une demande d'un crédit de construction pour une solution alternative moins coûteuse.
→ Classée le 15.12.2010 – vote négatif projet « Pavillons »
- Proposition en Assemblée du 15 décembre 2010
 - M. René Mettraux :
L'assemblée demande au conseil communal d'étudier et de présenter au cours d'une séance d'information d'abord, un projet global qui comprenne: les différentes variantes de ce projet d'école (les pavillons et le projet lauréat du concours, l'assainissement de la halle de gymnastique et la construction d'une salle d'accueil demandée par les sociétés depuis longtemps, les rénovations du bâtiment de l'école 1968.
→ Séance d'information a eu lieu le 7.12.2011 – est ainsi classée

M. Marc Antoine Messer présente brièvement le concept de l'aménagement du centre village élaboré par le Conseil communal afin de définir les affectations des différents secteurs et bâtiments communaux qui s'y trouvent.



<i>Objectif de l'intervention</i>	<i>Lieu</i>	<i>Priorité</i>	<i>Estimation coût</i>
Nouveau bâtiment scolaire	Secteur Ouest	A	10'660'000
Nouvelle centrale chauffe, élimination containers existants & adaptations mineures aux bâtiments existants	Nouvelle école Bâtiment 1978 Bâtiment 1968	A	250'000
Rénovation / assainissement	Halle gym	A	2'650'000
Réaménagement accès au complexe « Centre du village »	Cour d'école Bâtiment 1968	A	310'000
Rénovation / assainissement	Bâtiment 1968 Bâtiment 1978	B	500'000
2 ^{ème} halle de gymnastique	Secteur Nord	B	4'200'000
Total			18'570'000

Mme Pauline de Chambrier, Conseillère communale, présente d'abord la progression démographique pour les prochaines années.

- Nombre d'habitants en 1978 : 1000 (130 enfants)
- Nombre d'habitants en 2008 : 1650 (170 enfants)
- Nombre d'habitants aujourd'hui 2011 : 1755 (180 enfants)
- Projection du nombre d'habitants en 2016 : 1850 (230 enfants)
- La nouvelle école d'Avry est prévue pour accueillir 240 élèves

- Nombres de classes 2011/2012 10
- Nombres de classes 2012/2016 10
- Nombres de classes à partir de 2016 12

Le projet issu du concours comprend:

- 9 classes ordinaires (81m²)
- 3 classes enfantines (94m²)
- 1 salle des maîtres (53m²)
- 2 salles d'appui (26m²)
- 1 salle d'accueil multifonctionnelle (162m²)
- 1 abri PC pour 200 places
- Avec l'école 78, couvre les besoins de notre cercle scolaire à moyen/long terme
- Selon les normes légales actuelles, le bâtiment sera conforme au label Minergie
- Le projet est pratiquement prêt à être mis à l'enquête.

Elle présente ensuite les plans de situation et du bâtiment scolaire projeté avec le sous-sol, le rez-de-chaussée et l'étage avec la distribution des différents locaux.

La discussion est ouverte.

Mme Marianne Python demande sur quoi débouche la porte d'entrée principale.

M. Benoît Piller indique que la porte d'entrée est située côté route de l'Impasse de la Source à 6 m. de la bordure de cette route. Il est note encore que cette route de quartier a un trafic peu important.

M. José Sciboz demande si le coût du chauffage est compris dans les coûts de construction du bâtiment.

M. Michel Moret précise que le chauffage est compris dans les coûts avec une chaudière pour le nouveau bâtiment. Dans le coût est aussi comprise la surface supplémentaire du local pour la centrale de chauffage destinée à remplacer celle du bâtiment de l'école de 1978. La pose d'une deuxième chaudière dans ce local aura lieu ultérieurement et fera l'objet d'un autre crédit.

M. Claude Sapin estime que le coût au m3 de CHF 800.— de ce nouveau bâtiment est très élevé.

M. Michel Moret indique que le coût est de CHF 800.— le m3 pour les classes et la moyenne est de CHF 750.—.

M. Jacob Schafer constate que la conduite pour le chauffage existe pour alimenter les conteneurs. Elle pourra être réutilisée par la suite dans le sens inverse.

M. René Stalder ajoute que pour des nouvelles constructions, l'Etat demande l'installation de chauffage à bois ou au gaz, ce qui reste à définir. Pour le nouveau bâtiment il n'y a pas de chauffage provisoire mais un chauffage pour ce bâtiment avec un local qui permettra de centraliser le chauffage des autres bâtiments communaux dès la mise hors service de la centrale de chauffage de l'école de 1978.

M. Michel Moret présente encore l'échéancier des travaux qui s'échelonneront entre 2012 et 2014.

M. Charles Page constate que la mise à l'enquête, si le crédit est approuvé ce soir, aura lieu au printemps 2012. Il demande que la commission de bâtisse soit constituée avant la mise à l'enquête afin qu'elle puisse intervenir avant que les plans soient définitifs.

M. Moret, vice-syndic présente le coût du projet d'école ...

CFC	Devis général 13.10.2010	Devis révisé (+ 3.5%) 07.11.2011	Salles de classe 9'002 m ³ (04.71%) à Fr. 800.00	Salle multifonct. 4'344 m ³ (10.03%) à Fr. 800.00	Abri FC 900 m ³ (7.46%) à Fr. 400.00	Coût chauffage autre bâtiment	Mobilier neuf, tableaux école
1 Travaux préparatoires	373'620.00	380'377.00 (sans pavillon)	245'438.00	32'531.00	22'468.00		
2 Bâtiment	9'179'370.00	9'501'432.00	7'998'671.00	1'066'291.00	442'470.00		
3 Equipements d'exploitation	188'100.00	188'403.00	5'278.00	68'310.00	72'347.00	40'467.00	
4 Aménagements extérieurs	266'000.00	263'925.00	219'653.00	28'563.00	15'689.00		
5 Frais secondaires	146'800.00	151'938.00	124'148.00	16'464.00	11'335.00		
6 Ameublement et équipement	664'170.00	686'665.00	135'409.00	38'916.00	20'700.00		49'580.00
Totaux	10'799'060.00	11'090'688.00	8'724'599.00	1'245'665.00	688'949.00	40'467.00	49'580.00

...ainsi que le plan de financement qui se présente comme suit :

Coût du projet :

Coût brut du projet	11'090'680
Etude de détail déjà payée	- <u>434'174</u>

Crédit demandé **10'656'506**

Subventionnement cantonal pour l'école - 600'000

Prélèvement sur la réserve alimentée par les contributions de remplacement pour les abris de protection civile - 300'000

Solde net à charge de la commune **9'756'506**

Couverture de la dépense

Recette courantes 57'606

Crédits disponibles 200'000

Emprunt 9'500'000

Montant de la dépense nette **9'756'606**

Frais de fonctionnement

Intérêts passifs (taux 2 % de la dépense nette) 195'130

Amortissement annuel minimal (taux 3% de la dépense nette) 292'700

Frais de fonctionnement annuel (2% du coût brut) 221'810

Sous-total 709'640

Economies des frais d'entretien 110'000

Frais de fonctionnement annuels **599'640**

M. Moret donne ensuite des informations sur le choix et la position du conseil communal sur cet important projet.

L'augmentation d'impôts est nécessaire, sans elle, le projet d'école ne se réalisera pas.

Si l'assemblée refuse, le projet d'école issu du concours sera définitivement abandonné, l'ouvrage sera remis sur le métier pour un nouveau projet le plus rapidement possible, mais les besoins en locaux scolaires et non scolaires sont indispensables.

La position du Conseil communal :

- o Le projet correspond aux besoins de l'enseignement
- o Il est cohérent avec le concept « Centre du village »
- o Il permet à la Commune de réaliser durant cette législature les autres infrastructures communales nécessaires.
- o Il a la possibilité de la rapidité d'exécution qui permet d'être opérationnel au plus tard à la rentrée 2014 – 2015
- o Le projet « prêt » avec un coût connu réalisable de suite
- o Les investissements déjà consentis ne sont pas perdus

- L'« Energie » du Conseil sera mise sur les futurs projets plutôt que sur un nouveau projet d'école pas forcément meilleur.

Le conseil est intimement convaincu que :

- notre commune n'a pas d'argent à jeter dans la fenêtre et n'a pas de temps à perdre
- ce projet est une chance à ne pas manquer
- l'augmentation d'impôts et son anticipation au 1^{er} janvier 2013 est une nécessité
- lier les 2 objets est une attitude responsable
- Il recommande à l'Assemblée d'approuver
 - l'augmentation d'impôts demandée (point 3.4)
 - le projet de nouvelle école (point 3.5)

La discussion est ouverte.

M. Bernard Roussel estime que le projet présenté est important pour la commune. Le financement par l'augmentation d'impôt arrive dans une période économiquement instable, il souhaiterait que cette augmentation soit limitée dans le temps. En effet, à l'avenir, une fusion avec d'autres communes, par exemple avec Matran, pourrait avoir lieu.

M. Benoît Piller mentionne qu'au niveau de la conjoncture, la commune d'Avry se doit d'être attractive et qu'elle accueillera de nouveaux contribuables à l'avenir. La construction d'un tel bâtiment contribue aussi à la relance économique de la région. D'autre part, l'augmentation d'impôt est en relation avec les objectifs de la planification financière. Ce plan est mis à jour régulièrement.

M. Pascal Chablais constate que l'emprunt pour l'école est de 9,5 millions et que le plan financier prévoit d'autres investissements qui porteraient la dette communale à environ 17 millions. Est-ce que l'on peut garantir que ce sera la seule augmentation d'impôts durant cette législature.

M. Michel Moret indique qu'il n'est pas possible de garantir qu'aucune augmentation n'aura lieu mais le plan financier devra être tenu. D'autre part, dans les arrivées et les départs des contribuables, il est impossible de savoir qui va remplacer qui et avec quel montant d'impôt. Il n'est pas possible non plus de définir maintenant déjà si les futures familles qui s'établiront à Avry auront des enfants scolarisés ou non.

M. Nicolas Ecoffey, membre de la commission financière, précise que l'école n'est pas financée par l'augmentation d'impôt mais par un emprunt. Cet emprunt va générer des frais supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement.

M. Martin Nussbaumer trouve le projet de l'école intéressant mais constate que le coût au m³ de CHF 800.— par rapport à celui de la construction du CO de Sarine-Ouest qui était de CHF 600.— le m³ est important. D'autre part, il souhaite vivement que la salle multifonction ne soit pas uniquement à disposition des écoles mais qu'elle puisse être aussi utilisée par les sociétés locales.

M. Benoît Piller lui répond que la différence de coût au m³ est principalement due au volume du bâtiment; en effet, plus le volume est important plus de coût au m³ baisse. En ce qui concerne la salle multifonction, la DICS subventionne ce local pour les besoins scolaires. Dès lors, il n'y aura pas la possibilité d'organiser des lotos ou autres manifestations dans cette salle mais un usage contrôlé par les sociétés locales sera possible.

M. Laurent Dessibourg soutient la construction de la nouvelle école sans délai. Toutefois, l'augmentation importante du taux de l'impôt de 8 points pourrait être refusée. Il propose alors une augmentation limitée à 4 points.

M. Benoît Piller rappelle que la procédure prévoit que la proposition du conseil est mise au vote en premier et que si elle est refusée la proposition des citoyens serait mise au vote.

M. Gilbert de Chambrier fait remarquer que dès 2012, il y aura une augmentation des taxes d'épuration, une augmentation de la dette communale avec un taux d'intérêt de 2 % et en plus l'augmentation du taux d'impôt. Il estime qu'une augmentation de 4 points du taux de l'impôt n'est pas réaliste.

M. Denis Joye est d'accord d'investir pour l'école mais il faut stopper les dépenses.

M. Benoît Piller rappelle que des priorités sont fixées dans le plan financier.

M. Michel Moret ajoute que les infrastructures communales sont vieillissantes; une école date de 1968, un autre bâtiment scolaire a été construit en 1978 avec la halle de gym.

M. Gilbert de Chambrier constate que le bâtiment scolaire projeté n'offre pas la possibilité d'augmentation du nombre de salle de classe.

M. Benoît Piller précise que le bâtiment compte 12 classes pouvant accueillir 240 élèves avec des possibilités d'espace utilisables dans les différents halls du premier étage qui peuvent être cloisonnés.

3.3. Proposition de voter les points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour au bulletin secret

Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (Art. 18, al. 2 LCo), vote

La discussion est ouverte sur ce sujet.

M. Laurent Dessibourg demande comment interpréter cette proposition du conseil alors qu'habituellement c'est un groupe de citoyens qui en fait la demande.

M. Benoît Piller indique que le conseil a estimé que ces objets étaient sensibles et qu'il fallait offrir aux citoyens la possibilité de s'exprimer ainsi.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. Benoît Piller, syndic, met au vote la proposition du conseil de voter les points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour au bulletin secret.

Au vote à mains levées, le vote au bulletin secret des points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour est approuvé par 95 oui contre 46 non et 3 abstentions (le cinquième des membres soit 144 = 29).

3.4. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013

Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 64.1 % à 72.1 %, avec effet au 1er janvier 2013

L'augmentation des coefficients d'impôts sera applicable uniquement dans le cas où le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire (point 3.5 des tractanda) est également approuvé par l'Assemblée.

Rapport de la commission financière, vote

M. Benoît Macherel, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

Nous constatons que :

- ... en fin 2010, la commune disposait d'une capacité d'investissement de quelque CHF 7,3 millions. Elle s'élevait à plus de 15 millions en 2006. Elle s'est réduite parallèlement à la baisse régulière des résultats annuels.
- ... jusqu'à ce jour, nous avons quasiment réussi à financer nos investissements par nos liquidités courantes. Depuis 2002, nous avons en effet dégagé un résultat brut avant amortissements cumulé de quelque 8,7 millions de francs alors que nos investissements se sont élevés à environ 9,7 millions. Notre dette actuelle correspond ainsi à environ à la différence.
- ... si l'augmentation d'impôts et par conséquent le projet d'école devaient être refusés, les 600'000 francs déjà engagés dans ce projet seraient perdus.
- ... selon la loi, des mesures doivent être prises lorsque le budget de fonctionnement se solde par une perte de plus de 5 % du total des charges. Ce sera le cas suite aux charges financières et d'amortissements supplémentaires générés.

Dès lors :

- Pour financer les investissements futurs non seulement pour cette nouvelle école, mais également pour l'assainissement de la halle de sports, pour les crédits votés non réalisés, pour la mise en état de certaines infrastructures, une augmentation de la quotité d'impôts est indispensable.
- Le Conseil communal vous propose de voter une augmentation du coefficient d'impôts de 8 centimes au 1^{er} janvier 2013.

La Commission financière considère

- que l'augmentation de 8 centimes semble correcte pour couvrir les nouvelles charges financières et d'amortissements liées aux investissements prévus dans le plan financier.

- que l'introduction du nouveau taux n'est pas indispensable au 1^{er} janvier 2013 pour couvrir les coûts de fonctionnement consécutifs aux investissements. Par contre, les recettes supplémentaires dégagées permettront de réduire les besoins d'emprunt.

En conclusion, la Commission financière soutient la demande d'augmentation du coefficient d'impôt avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote au bulletin secret.

M. Benoît Piller indique que celles et ceux qui approuvent l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales **de 64.1 % à 72.1 % avec effet au 1^{er} janvier 2013** inscrivent un oui sur le bulletin. Celles et ceux qui refusent inscrivent un non.

Avant d'annoncer le résultat du vote, les scrutateurs sont priés de compter les personnes ayant le droit de vote et présentes dans la salle. Ils dénombrent 172 personnes.

Résultat du vote au bulletin secret sur le point 3.4. de l'ordre du jour :

Bulletins rentrés	174
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Total des bulletins non valables	1
Total des bulletins valables	173
Majorité absolue	87
Ont voté oui	117
Ont voté non	56

L'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales **de 64.1 % à 72.1 % avec effet au 1^{er} janvier 2013 est approuvée.**

3.5. Crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire

Cet objet sera soumis au vote seulement si l'augmentation d'impôt (point 3.4 des tractanda) a été acceptée.

Rapport de la commission financière, vote

M. André von der Weid donne lecture du rapport de la commission financière.

Le rôle de la commission consiste à analyser les incidences financières.

Celles-ci ont été, lors de plusieurs séances, discutées avec le Conseil communal.

Nous ne souhaitons pas revenir sur les explications données au point 3.4.

Nous avons approuvé et vous avez voté positivement l'augmentation du taux d'impôt proposée par le Conseil communal.

Dès lors, nous soutenons le projet d'investissement qui vous est proposé. Il sera financé par l'emprunt. En temps voulu, nous discuterons avec le Conseil communal de l'opportunité de procéder à un emprunt à taux fixe pour une durée définie.

Nous avons également communiqué au Conseil communal notre souhait de faire partie de la commission de bâtisse qui sera constituée pour mener à bon terme ce projet.

Nous vous recommandons d'approuver le crédit tel que demandé.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La discussion est ouverte sur cet objet.

M. Jacob Schafer pense que le coût de l'école sera certainement dépassé d'environ 2 millions. Il est d'avis qu'il vaut mieux avoir un bon enseignement que de beaux bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote au bulletin secret :

M. Benoît Piller indique que celles et ceux qui approuvent le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire de CHF 10'656'506.— avec le financement présenté par l'emprunt de CHF 9'500.000.— inscrivent un oui sur le bulletin. Celles et ceux qui refusent inscrivent un non.

Résultat du vote au bulletin secret:

Bulletins rentrés	169
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Total des bulletins non valables	1
Total des bulletins valables	168
Majorité absolue	85
Ont voté oui	130
Ont voté non	38

Le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire de CHF 10'656'506.— avec le financement présenté par l'emprunt de CHF 9.500.000.— est approuvé.

Suite à ce vote, M. René Stalder constate avec plaisir que le crédit pour la nouvelle école a été accepté. Il tient cependant à faire la réflexion suivante :

Les tergiversations de certains membres du Conseil communal ont fait perdre environ 1,5 million à cause de deux ans de retard dans la construction à raison de 5 % et la location des pavillons provisoires a coûté CHF 250'000.— la première année et chaque année

supplémentaire coûtera environ CHF 125'000.—. Que ceux qui ont provoqué cette perte en tire les conséquences politiques.

M. Benoît Piller laisse la responsabilité de ces propos à M. René Stalder.

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire Rapport de la commission financière, vote

M. Daniel Schafer, conseiller communal, présente cette demande de crédit.

Il s'agit d'acheter un bus scolaire de 24 places respectant déjà les normes entrant en vigueur au 1er juillet 2012, de Marque: Renault Master 125.39 pour le montant de CHF 75'000.—.

Le financement de cette dépense est prévu par les crédits disponibles et le coût d'exploitation annuel se présente comme suit:

Intérêts passifs sur crédits : 2 %	1'500.—
Amortissement annuel : 15 %	11'250.—
Frais d'exploitation annuels estimés	1'500.—
Assurances	<u>2'200.—</u>
Total	16'450.—
Economie des frais d'entretien estimée	<u>1'500.—</u>
Frais de fonctionnement annuels	14'950.—

La discussion est ouverte.

Mme Marie-Claire Beyeler demande si ce nouveau bus, comme l'ancien, sera mis à disposition du centre de loisirs et des sociétés locales.

M. Daniel Schafer indique que ce nouveau véhicule sera réservé uniquement pour les transports scolaires. Pour les autres transports il y aura lieu de louer un bus occasionnellement.

Mme Jeannette Buchs Rosa donne lecture du rapport de la commission financière.

L'argument « sécurité » est spécialement important pour le transport scolaire.

L'évolution technologique dans le secteur automobile a réalisé des progrès énormes durant ces 10 dernières années.

Nous soutenons l'acquisition de ce bus scolaire et vous demandons d'approuver le crédit de 75'000.— francs.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote à mains levées.

Le crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour l'achat d'un bus scolaire est approuvé à l'unanimité; on compte 2 absentions.

M. Benoît Piller revient sur la proposition de M. Laurent Dessibourg au sujet de l'augmentation d'impôt à 4 points. Il constate que conformément à la loi sur les communes la proposition du Conseil communal a été approuvée par conséquent la proposition de M. Dessibourg n'est pas soumise au vote.

3.7. Budget de fonctionnement et d'investissement 2012 Rapport de la commission financière et vote final

M. Nicolas Favre donne lecture du rapport final de la commission financière sur le budget 2012.

Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du tractanda.

Au vu des résultats des votes, la Commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2012.

Avry, le 14 décembre 2011

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La discussion est ouverte sur cet objet mais la parole n'est pas demandée, on passe au vote à mains levées.

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2012 est approuvé à l'unanimité; on compte 3 abstentions.

4. Divers

La discussion générale est ouverte.

M. Raphaël Sciboz constate que plusieurs limitations de vitesse se succèdent sur la route cantonale entre Avry et Rosé. Il demande si le conseil pourrait faire le nécessaire pour une uniformisation de ces limitations.

MM. Piller et Messer indiquent que cette demande sera faite dans le cadre des différents projets "Valtraloc". Il est à noter qu'une étape "Valtraloc" sera à l'enquête publique ces prochains jours; il s'agit du secteur Cherry.

Assemblée communale No 16 du mercredi, 14 décembre 2011

M. Joël Martin constate que les travaux de l'aménagement de l'Impasse des Agges ont débuté. Un arrêt de bus est aménagé à proximité de l'ancienne laiterie. Est-ce que les bordures de cet arrêt seront franchissables, notamment pour les véhicules agricoles ?

M. Piller lui répond que ces bordures seront franchissables et permettront le trafic agricole et de grands véhicules.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée, M. Benoît Piller, syndic, termine en remerciant les personnes présentes d'avoir participé activement aux débats.

Au nom du Conseil communal, il adresse ses vœux pour 2012 à tous et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22.55 h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire

J-D Corpataux

Le syndic

B. Piller

Avry, le 23 décembre 2011

